

Département de Seine-et-Marne

Commune de Sancy-lès-Meaux

Plan Local d'Urbanisme

Document graphique 4.2-B

Plan de zonage

Zone bâtie
Echelle 1/2000e

"Vu pour être annexé à
la délibération du

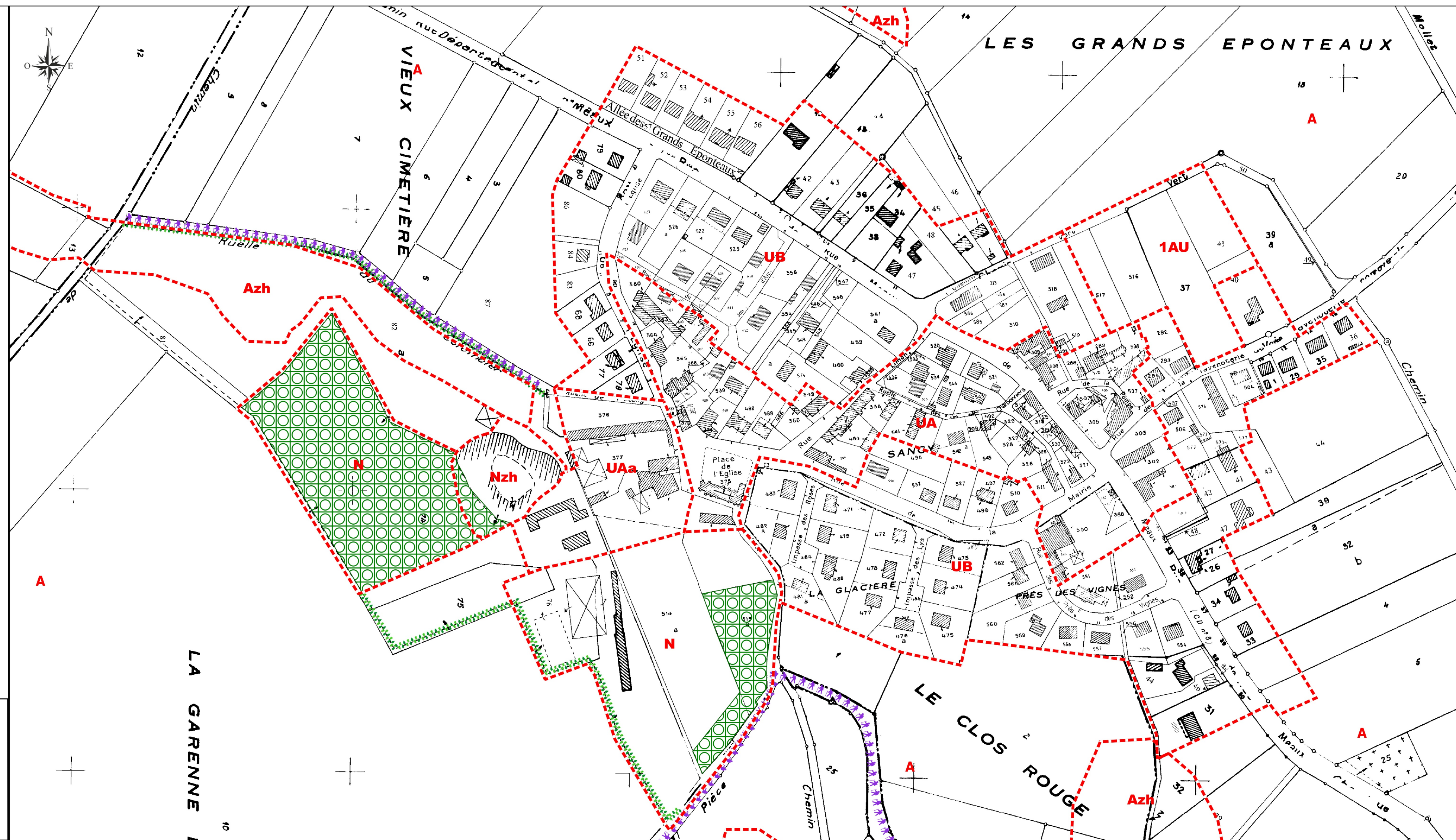
Cachet de la Mairie et
Signature du Maire :

approuvant le dossier de
Plan Local d'Urbanisme"



GEOGRAM sarl

16 rue Rayet Liénart - 51420 WITRY-LES-REIMS
Tél. : 03.26.50.36.86 - Fax : 03.26.50.36.80
bureau.etudes@geogram.fr



Légende

- Limites communales
- Délimitation des zones
- Espaces boisés classés - EBC
- Haies identifiées au titre du L151-23 du code de l'urbanisme
- Chemins inscrits au PDIPR

Définition des zones

Zones Urbaines

Zone UA : Zone urbaine à dominante d'habitat regroupant les constructions anciennes du bourg de Sancy.

Zone UB : Zone urbaine à vocation d'habitat, d'équipements publics et d'activité regroupant des constructions de type pavillonnaire.

Zones à Urbaniser

Zone1AU : Zone à urbaniser à vocation d'habitat

Zones Agricoles

Zone A : Zone à vocation agricole qui regroupe les espaces agricoles implantés sur le territoire communal.

Secteur Azh : Secteur regroupant les zones à enjeux humides identifiées par le SAGE des Deux Morin.

Zones Naturelles

Zone N : Zone à vocation naturelle identifiée à l'ouest du bourg.

Secteur Nzh : Secteur regroupant les zones à enjeux humides identifiées sur le territoire communal.